

Réf.	2022	010
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
25/02/2022	09/03/2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mars à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
**Mmes** ARTUS, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG  
**MM.** BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, GOBLET, JACQUET, LAVAUD et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :  
Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT  
M. FRAPIER a donné pouvoir à Mme DUPONT  
Mme HENNOcq a donné pouvoir à M. SCHMIDT  
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme NORDBERG  
M. RABY a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE PROROGATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT CONCLU AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** les délibérations du Conseil départemental 2017-04-0055 du 25 septembre 2017, 2019-04-001 du 4 février 2019, et 2020-04-0014 du 18 mai 2020 relatives aux contrats de partenariat.

**VU** la délibération référencée 2311-18 en date du 10 septembre 2018 par laquelle la commune de Fontenay-lès-Briis a sollicité la conclusion d'un contrat de partenariat avec le Conseil départemental pour le financement de la construction d'un bâtiment périscolaire.

**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental 2018-TERR-112 du 03 décembre 2018 approuvant le contrat de partenariat de la commune.

**VU** le contrat de partenariat signé avec le Conseil départemental le 25 septembre 2019.

**VU** la notification de la subvention attribuée par le Conseil départemental en date du 03 octobre 2019.

**VU** la consultation des entreprises lancée le 25 juillet 2019 avec une remise des offres le 09 septembre 2019 pour laquelle une déclaration sans suite a été prononcée le 30 septembre 2019.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220303-2022\_010-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2022  
Date de réception préfecture : 04/03/2022

**CONSIDÉRANT** que la date limite d'achèvement des travaux est fixée à trois ans maximum à compter de la notification de la subvention soit le 02 octobre 2022.

**CONSIDÉRANT** que la procédure d'appel d'offres a dû être redéfinie.

**CONSIDÉRANT** que la crise sanitaire a ralenti fortement les interactions des projets avec les différents partenaires.

**CONSIDÉRANT** que le nouveau Conseil municipal en fonction depuis le 23 mai 2020 a redéfini les besoins pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par **16** voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (ARTUS, JOAO et RABY).

**SOLLICITE** auprès du Département une prorogation d'un an du contrat de partenariat soit jusqu'au 02 octobre 2023.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.



Pour le Maire empêché,

Catherine DUPONT  
1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220303-2022\_010-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2022  
Date de réception préfecture : 04/03/2022